



## Contrat d'engagement Volailles 2019

### Producteur

Pascal Coeurjoly  
La ferme des Champarts  
28800 Villiers Saint Orient  
06 17 24 27 49

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2019 pour 5 distributions.

09/01, 13/03, 15/05, 03/07, 16/10

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (sous forme d'acompte par volaille)
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses volailles
- prévoir un sac isotherme pour le transport des volailles.

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des volailles
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

## Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des volailles qu'il aura commandées. Le prix des volailles est de **7,40 €**/kg pour les poulets et **7,90 €**/kg pour les pintades, canes et canards.

### Modalités de paiement :

L'adhérent verse un acompte de **10 €** par volaille commandée et par distribution. Les chèques correspondants sont encaissés au fur et à mesure des distributions. Par exemple, si je commande 2 poulets, 1 pintade et un canard, je donne 5 chèques (pour les 5 distributions) de 40 € (pour les 4 volailles que je commande). Le solde correspondant au poids effectif des volailles livrées est réglé à la livraison. Tous les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de « Pascal Coeurjoly ».

## Distribution des paniers

Elles ont lieu aux dates prévues au contrat de 18h30 à 20h à Poissy.

## Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Je, soussigné, commande :

Volaille	Quantité par distribution	Acompte
Poulet		X 10 € = €
Pintade		X 10 € = €
Cane		X 10 € = €
Canard		X 10 € = €
Je joins donc à ce contrat 5 chèques d'un montant total de :		€

Fait à Poissy, en 1 exemplaire\*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

\*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)